

MICHEL AGLIETTA

en collaboration avec

PEPITA OULD AHMED

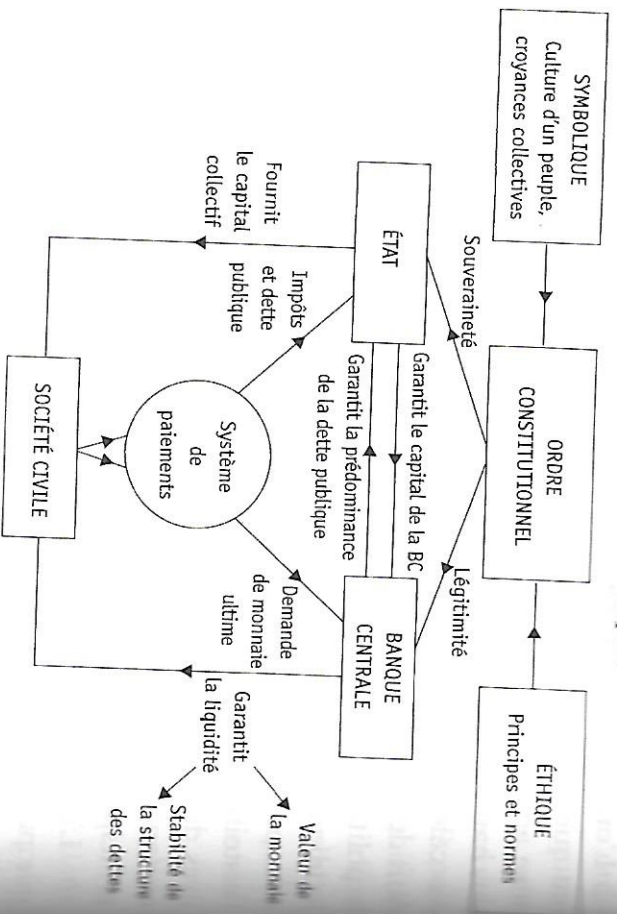
JEAN-FRANÇOIS PONSOT

LA MONNAIE

ENTRE DETTES ET SOUVERAINETÉ



Figure 2.2. Les sources de la confiance dans la monnaie dans les sociétés démocratiques



Car l'État est le garant de la cohésion de la nation dans le temps en fournissant le capital collectif qui produit les services publics. La dette publique est honorée par le flux des impôts dont la légitimité repose sur la reconnaissance du bien commun. Dans une nation où l'État n'est pas défaillant, la dette publique résulte d'un transfert intergénérationnel lorsque l'État décide de s'endetter pour produire les biens publics, donc de les financer par des impôts différés.

La dette publique est le pivot du système de paiements en tant qu'elle fournit le mode d'accès le plus sûr à la liquidité ultime lors du report dans le temps des soldes de règlement. Les formes de la confiance dans la monnaie sont donc bien hiérarchisées. La confiance éthique résulte de la légitimité de la banque centrale conférée par l'ordre constitutionnel. La confiance hiérarchique en tant que pivot du système de paiements est consolidée par les liens organiques entre l'État et la banque centrale, liens eux-mêmes informés par la finalité commune de la stabilité, de l'équité et de

la croissance. C'est ce socle institutionnel et lui seul, non pas la supposée efficacité intrinsèque, qui fonde la confiance méthodique interne à la finance.

ENCADRÉ 2.1. ENSEIGNER LA MONNAIE

La monnaie est une énigme, y compris pour les économistes. La profusion de publications récentes sur la monnaie montre que la définition courante des manuels d'économie n'est pas satisfaisante pour l'appréhender dans toute sa complexité. Selon cette approche, la monnaie aurait été inventée avec le développement des échanges pour dépasser les contraintes liées au troc et faciliter l'essor des marchés. Or les travaux historiques nous enseignent que l'origine de la monnaie est beaucoup plus lointaine ; la monnaie précède et détermine l'ordre social des échanges. L'approche standard défend une vision purement économique de la monnaie en la réduisant à trois fonctions économiques : fonction d'unité de compte, fonction d'intermédiaire des échanges et fonction de réserve de valeur. Or la monnaie est plus qu'un instrument purement économique. Son étude mérite d'être enrichie par les travaux d'autres disciplines des sciences humaines et sociales. Une approche institutionnaliste de la monnaie invite à dépasser l'approche économique en s'appuyant sur les huit points suivants :

Comprendre avec la fable du troc et l'opposition troc *versus* monnaie

La monnaie n'est pas une invention humaine destinée à pallier les problèmes du troc. Elle n'est pas qu'un simple intermédiaire des échanges visant à dépasser le problème de double coïncidence des besoins. La monnaie précède le marché. La monnaie est logiquement antérieure aux relations de marché, elle est un lien social plus fondamental que le marché. Le mot « troc » est usuellement affecté de la plus grande confusion sémantique. Une première utilisation courante du mot n'a rien à voir avec l'échange marchand. On l'emploie pour parler d'entraide, c'est-à-dire d'échanges de biens et de services réciproques entre personnes qui se connaissent, souvent liés par des liens familiaux, d'amitié ou de voisinage. C'est une sorte de don contre-don informel qui ne nous concerne en rien dans une théorie de l'économie marchande. À l'opposé, on rencontre l'idée de société de troc, une société d'individus qui ne connaissent pas leurs besoins et desirs réciproques, et qui parviennent à un système d'échanges entièrement décentralisés et capables de réaliser les desirs de tous par le seul recours au troc. Les anthropologues nous disent qu'une telle société n'a jamais été découverte. Le troc, en tant

... que principe de coordination des sociétés marchandes, est impossible. Une troisième acception du terme « troc » est son utilisation dans une économie marchande où la monnaie existe déjà comme mode de coordination des échanges. Le troc est alors un échange monétaire dont les moyens de transaction ne sont ni la monnaie officielle ni des moyens de paiements convertibles dans la monnaie officielle selon des règles bien définies. Il s'agit en réalité d'échanges dans un système monétaire fractionné qui admet une pluralité de moyens de paiements non coordonnés par des relations formelles de convertibilité avec un moyen de règlement supérieur.

La monnaie, rapport d'appartenance à un « tout social »

La monnaie est un rapport social avant d'être un instrument économique. Elle est une institution qui relie de manière pérenne l'individu à la société dans son ensemble. La monnaie institue le rapport de l'individuel au collectif. Elle met en lumière la dette de vie de tous les membres d'une société à l'égard de la souveraineté du « tout social », que ce soit à travers une dette de filiation dans les sociétés sans État ou à travers une dette de citoyenneté dans les sociétés avec État.

Dématérialisation croissante des supports monétaires

L'unité du fait monétaire dans l'histoire nous apprend que les formes de la monnaie ont évolué au fil du temps, dans un processus de dématérialisation croissante, sans pour autant changer sa nature profonde qui est de signifier une appartenance à un ordre social, à une communauté. Les monnaies traditionnelles et les paléomonnaies, longtemps supportées par des biens de nécessité ou d'ornement, ont d'abord été remplacées par des monnaies métalliques émises par des souverains, puis par la monnaie papier. Viendront ensuite la monnaie scripturale, écrite sur les comptes bancaires, puis les monnaies électroniques et virtuelles. Ce sont des innovations monétaires d'importance qui réussiront à inspirer la confiance de leurs utilisateurs, malgré une déconnexion croissante avec un quelconque support matériel. La confiance est donc au cœur du processus monétaire.

Confiance, légitimité, souveraineté

La monnaie, en tant qu'institution, repose sur la confiance de ses utilisateurs. Encore faut-il que la monnaie soit légitime à leurs yeux. Le souverain, ou l'État, peut jouer un rôle actif pour instituer la monnaie et même l'imposer (dans les deux sens du terme), à travers le procédé fiscal. En décrétant que seule l'unité de compte X peut être utilisée pour régler les prélèvements obligatoires, l'autorité souveraine oblige les agents à se procurer cette unité de compte X, favorisant ainsi sa circulation. L'unicité de l'unité de compte ayant cours légal constitue

... donc le socle de la circulation monétaire, comme l'avait pressenti John Maynard Keynes dans les premières pages du *Traité de la monnaie* en 1930. La monnaie agit comme le langage, elle rend commensurables les valeurs et dettes car celles-ci sont évaluées avec une unité de compte unique et censée agir comme un étalon de mesure invariable. Mais la violence du procédé fiscal et légal ne suffit pas : bien qu'obligés d'utiliser l'unité de compte officielle pour régler leurs taxes et impôts, les agents économiques peuvent considérer qu'elle n'est plus légitime. C'est par exemple ce qui se passe dans les économies dollarisées ou soumises à l'hyperinflation, lorsque la monnaie nationale n'inspire plus confiance et que les agents économiques lui préfèrent une devise ou un signe monétaire alternatif.

Les trois formes hiérarchisées de la confiance

Trois formes hiérarchisées de la confiance sont identifiées dans les sociétés marchandes. La confiance méthodique, ou routinière, repose sur la répétition, au fil du temps, des actions qui assurent la réalisation des échanges et le règlement des dettes dans de bonnes conditions. Elle est complétée par la confiance hiérarchique, qui renvoie à la capacité de la banque centrale ou de l'autorité monétaire à préserver la stabilité du système bancaire et à garantir la pérennité du système de paiements. Enfin, la confiance éthique porte sur la cohésion et la légitimité des valeurs et principes qui fondent l'ordre monétaire constitutionnel d'une société souveraine. Que l'un de ces trois piliers de la confiance vienne à s'éroder, et c'est tout l'édifice qui peut se déliter, voire s'effondrer. C'est la crise monétaire, qui, très souvent, conduit à la crise politique.

Ordre constitutionnel

La construction de la confiance dans la monnaie est essentielle, mais elle demeure fragile et complexe. Elle ne se décrète pas. Pour le comprendre, il faut revenir à l'hypothèse de départ : la monnaie institue un rapport d'appartenance à une collectivité. Ce rapport est établi sur la base d'une confiance que les individus accordent à l'institution souveraine qui va les unir et garantir les valeurs, principes et normes guidant leur communauté de destin. La confiance est donc constitutive du fait monétaire. Elle puise sa source et se renforce dans une communauté de valeurs et de symboles culturels auxquels l'ordre politique et constitutionnel donne une forme juridique qui a force de loi. Plus largement, la confiance est d'autant mieux accordée au signe monétaire institué qu'un système productif est capable de fournir et de répartir efficacement et équitablement les biens et les services auxquels la monnaie servira de contrepartie.

Monnayage, création monétaire et liquidité

L'intégrité du système de paiements qui structure et organise le marché repose sur l'articulation de trois principes majeurs. Tout d'abord, l'existence

... d'une unité de compte commune permettant d'évaluer les richesses et les dettes. Ensuite, la présence d'une règle de monnayage organisant l'accès aux moyens de paiement. Cette règle diffère selon les systèmes de paiements. Dans les économies modernes, la monnaie apparaît dans les opérations de crédit accordées par les banques pour financer la production. Il est à noter le caractère exclusif de la fonction bancaire : les banques ont un pouvoir de création monétaire *ex nihilo*, c'est-à-dire sans besoin de ressources ou de réserves préalables. Ce pouvoir de création monétaire n'est cependant pas illimité. Il est soumis, d'une part, à la nécessité d'obtenir le remboursement de la part de l'emprunteur (d'où l'importance de l'évaluation du risque de l'emprunteur) et, d'autre part, à la réglementation prudentielle qui encadre les pratiques bancaires. Le troisième principe est celui de règlement des soldes. Dans les économies bancaires, la monnaie, créée par l'intermédiaire des opérations de crédit, circule à travers des signes de paiements qui portent les marques des différentes banques. Les banques accumulent des dettes réciproques dont le montant est fonction des échanges entre les clients des différentes banques. Afin de dénouer l'ensemble des opérations, le règlement des soldes interbancaires doit être rendu possible. Il est en effet primordial de pouvoir recourir à un instrument dans lequel toutes les relations de dette peuvent être évaluées et éteintes. Pour cela, il doit donc exister une forme unique de liquidité ultime unanimement acceptée. Aujourd'hui, l'offre de cette liquidité absolue est l'appanage exclusif de la banque centrale. Le système de paiements est donc nécessairement hiérarchisé.

Monnaie et Commun

La monnaie est un bien commun. La dénaturation de cette fonction première ou son appropriation par certains agents compromettent l'ordre monétaire constitutionnel et fragilise la société. Aujourd'hui, la monnaie bancaire est détournée de son principal objet, financer l'économie réelle. Seulement 15 % des crédits bancaires servent à financer l'investissement, selon les études de Philip Turner et de la Banque des règlements internationaux. En Europe, l'euro ne parvient pas encore à incarner un projet collectif commun et la prospérité partagée, en raison de son incomplétude et des politiques d'austérité qui y sont associées. Il n'est pas étonnant alors de voir émerger des initiatives monétaires localisées, visant à se réapproprier la monnaie comme commun en la rattachant à des principes éthiques, communautaires, partagés par ses utilisateurs. La monnaie carbone, en reliant la monnaie au défi majeur de la transition énergétique, constitue une autre modalité, plus globale, de la réhabilitation de la monnaie au service du bien commun.

DEUXIÈME PARTIE

Les trajectoires historiques de la monnaie

La première partie nous a appris que la monnaie est un phénomène social total. Cela est vrai aussi dans l'histoire. Dès lors que les anthropologues repèrent quelque chose que l'on peut appeler l'économie d'une société, la monnaie est déjà là. La monnaie est universelle et transhistorique, ce qui fait de la description de ses évolutions une tâche impossible. Peut-on produire une histoire globale de la monnaie ? Sans doute, comme un projet collectif pluridisciplinaire. Telle n'est pas, bien sûr, l'ambition de cette deuxième partie et des suivantes. Elle est d'approfondir avec les outils de l'économie politique les concepts fondamentaux définis dans la première partie et qui font le titre de ce livre : les relations entre la monnaie et la dette, entre la monnaie et la souveraineté.

Nous allons nous appuyer sur l'élaboration théorique de la première partie qui pose la monnaie comme fondement de la valeur. Nous pouvons nous recommander de l'autorité de Frank Hahn, l'un des plus célèbres théoriciens de la monnaie dans le cadre de la théorie naturaliste de la valeur. Hahn (1982) a affirmé que l'apporte de la théorie de la valeur se trouvait dans l'incapacité de rendre compte de l'universalité et de la pérennité du phénomène